



Mars 2015

## Newsletter SRS-CSPCP Conseil suisse de présentation des comptes publics

Mesdames, Messieurs,  
Chères Collègues et chers Collègues,

Le MCH2 vit et se développe. Plusieurs nouveautés vous attendent sur le site du Conseil suisse de présentation des comptes publics ([www.srs-cspcp.ch](http://www.srs-cspcp.ch)) :

**Compte de résultats – Révision de la Recommandation 4** : La Recommandation 4 est révisée pour stipuler clairement que l'amortissement du découvert au bilan constitue une opération de politique budgétaire. Cet amortissement doit donc être comptabilisé comme une charge extraordinaire (nature 38 du plan comptable). La loi modèle sur les finances des collectivités publiques est retouchée en conséquence (Recommandation 20). La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a validé ces modifications.

**Compte des investissements – Révision de la Recommandation 10** : La Recommandation 10 est révisée pour souligner que seuls les investissements pour acquérir un capital productif de prestations collectives doivent être enregistrés dans le compte des investissements. Par conséquent, aucune opération liée au patrimoine financier ne doit être saisie dans le compte des investissements. Un placement ne crée en effet pas d'infrastructure de production de prestations publiques. Il ne s'agit donc pas d'un investissement au sens économique du terme (même si la terminologie de la finance de marchés parle également d'investissement). La CDF a validé ces modifications.

**Tableau des flux de trésorerie – Révision de la Recommandation 14** : La Recommandation 14 est révisée pour clarifier comment les flux de trésorerie associés à l'activité de placement doivent être inclus dans le tableau des flux de trésorerie. Il est recommandé de présenter dans la deuxième partie du tableau à la fois le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement. La loi modèle sur les finances des collectivités publiques est retouchée en conséquence (Recommandation 20). La CDF a validé ces modifications.

**Plan comptable et classification fonctionnelle – Mise à jour** : Diverses retouches ont été apportées au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Ces retouches sont mises en évidence dans la version la plus à jour de ces documents à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

**Impôt sur la plus-value foncière – FAQ** : Comment doit-on comptabiliser les recettes de l'impôt sur la plus-value foncière et les indemnités versées pour compenser les inconvénients découlant des mesures liées à la loi sur l'aménagement du territoire ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte une réponse.

**Péréquation intercommunale – FAQ** : Comment présenter dans les comptes les droits et obligations de la collectivité en matière de péréquation intercommunale lorsqu'un décalage temporel intervient entre la période de calcul des flux péréquatifs et la période d'encaissement/décaissement de ces flux ? Cette question se pose régulièrement lorsqu'un important contribuable s'installe dans la collectivité ou lorsqu'il la quitte. La « Foire aux questions FAQ » vous apporte une réponse.

**Questions de détails - FAQ** : Plusieurs questions de détail ont été adressées au SRS-CSPCP par les utilisateurs du plan comptable. Les réponses à ces questions sont dès maintenant à votre disposition sous forme d'un tableau Excel®. Grâce à des filtres, vous pouvez facilement rechercher les éléments qui vous intéressent.

**Consultations IPSAS – prises de position suisse** : Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position –au nom de l'ensemble des collectivités publiques suisses- sur chacune des sept consultations lancées en 2014 par le Comité formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS *International Public Sector Accounting Standards*). Ces prises de positions sont à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

**Mise en œuvre du MCH2 – état de situation** : Le SRS-CSPCP a pu consolider les informations de 25 cantons sur les modalités et sur l'état de mise en œuvre du MCH2 à la fois au niveau cantonal et au niveau communal. Cette vision

d'ensemble est à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP (uniquement en allemand).

**[Rapport d'activités 2014](#)** : La rétrospective du travail accompli par le SRS-CSPCP en 2014 est maintenant en ligne.

**Développements attendus du MCH2 en 2015** : Le SRS-CSPCP élabore une proposition pour donner plus de substance à la Recommandation 11 relative au bilan. Cela permettra de clarifier la distinction entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Le SRS-CSPCP souhaite aussi répondre à deux questions fréquentes : (a) comment présenter dans les comptes les prêts à taux préférentiel et (b) dans quel exercice comptable présenter le bénéfice distribué par la Banque Nationale Suisse (BNS).

Toute l'actualité du MCH2 se trouve en permanence sur le site web du SRS-CSPCP. Prenez la peine de le consulter !

Avec nos meilleurs messages

Au nom du Conseil suisse de présentation des comptes publics  
Nils Soguel, président  
Evelyn Munier, secrétaire

[www.srs-cspp.ch](http://www.srs-cspp.ch)